



## Conditions de participation au quiz de l'Avent de Pro Alps 2025

### 1. Concours et Participation

Le concours est organisé exclusivement par Pro Alps, est désignée comme l'exploitant du concours.

La participation au concours est possible en remplissant et envoyant le formulaire prévu. Chaque personne n'est autorisée à participer qu'une seule fois.

### 2. Droit de participation

Sont autorisées à participer toutes les personnes,

- qui sont domiciliées en Suisse;
- qui ont atteint l'âge de 15 ans;
- dont toutes les données personnelles transmises par formulaire sont complètes et conformes à la vérité.

### 3. Rejet du concours

Toutes les personnes qui utilisent des moyens illicites ou qui se procurent d'une autre manière des avantages par manipulation sont exclues de la participation. Dans ces cas, les gains peuvent également être retirés et réclamés ultérieurement. Les collaborateurs du secrétariat de Pro Alps sont exclus du concours.

### 4. Durée du concours

La participation est ouverte chaque dimanche de l'Avent de 00h00 à 23h59 (30 novembre, 7 décembre, 14 décembre et 21 décembre). Les formulaires envoyés après la date de fin ne seront pas pris en compte pour le concours.

### 5. Réalisation et déroulement du concours

La responsabilité et l'exécution technique du concours incombent à l'exploitant du concours. Le concours est basé sur un tirage au sort aléatoire. Les conditions du tirage au sort relèvent de la seule responsabilité de l'exploitant du concours. Les gagnants sont informés de leur gain par e-mail, envoyé par l'exploitant du concours après le tirage au sort.

Le paiement en espèces ou le remplacement des gains ne sont pas possibles. Le droit au gain n'est pas transmissible à d'autres personnes. En cas de rupture de stock ou d'indisponibilité d'un prix, l'exploitant du concours est autorisé à remettre un prix de remplacement correspondant pour l'essentiel à la valeur initiale du prix.

Le gain est annulé si le/la gagnant-e ne répond pas à l'avis de gain dans les deux semaines suivant l'annonce du gain.

### 6. Fin prématurée du concours

L'exploitant du concours se réserve le droit d'interrompre ou de mettre fin au concours à tout moment et sans préavis. L'exploitant du concours fait notamment usage de ce droit lorsque, pour des raisons techniques ou juridiques, le bon déroulement du concours ne peut plus être garanti.



## 7. Déclaration de protection des données

L'exploitant du concours est autorisé à transmettre toutes les données des gagnant-e-s aux partenaires de coopération afin de permettre la livraison du prix. Le partenaire de coopération efface les données respectives après la livraison du prix.

En envoyant leur formulaire, les participants acceptent que l'exploitant du concours conserve toutes les données pour la durée du concours et au-delà de cette période, conformément à la protection des données. Pour de plus amples informations sur l'utilisation des données, nous vous renvoyons à la déclaration de protection des données de Pro Alps (voir le site web: [Protection des données](#)).

## 8. Responsabilité

L'exploitant du concours est libéré de toute obligation dès la remise ou l'envoi postal du prix au/à la gagnant-e. L'exploitant du concours n'est pas responsable des pertes, retards ou dommages subis par le gain lors de son acheminement par la poste ou le transport et qui sont dus à des circonstances indépendantes de sa volonté. L'exploitant du concours n'est pas responsable des vices juridiques et/ou matériels du gain.

L'annonce des gagnant-e-s est faite sans garantie.

Aucune responsabilité n'est assumée pour les inscriptions de participation perdues, endommagées, mal acheminées, erronées ou tardives, ni pour les éventuelles difficultés techniques qui pourraient influencer le résultat final du concours ou la participation.

Tout recours juridique est exclu. Aucune correspondance ne sera échangée. Tous les frais, impôts et taxes liés à l'obtention d'un prix sont à la charge du/de la gagnant-e.

Les conditions de participation sont exclusivement soumises au droit suisse. Si certaines dispositions des conditions de participation sont ou deviennent invalides, la validité des autres conditions de participation n'en est pas affectée. Les conditions de participation peuvent être modifiées à tout moment par l'exploitant du concours sans notification particulière.

Contact : Pro Alps  
Hellgasse 23  
CH-6460 Altdorf UR  
E-Mail : [info@proalps.ch](mailto:info@proalps.ch)

Altdorf, le 26 novembre 2025